

point de situation

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

La Municipalité s'engage à informer les habitants des mesures prises et des informations pratiques afin de gérer au mieux le quotidien face à cette crise sanitaire inédite de pandémie

15 DÉCEMBRE • FIN DU CONFINEMENT STRICT

Le 24 novembre 2020, le Président de la République est intervenu afin d'alléger les conditions initiales du confinement débuté au 30 octobre. Ainsi, plusieurs étapes marqueront les semaines à venir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire :

- **fin des attestations de déplacement en journée** (utilisation obligatoire de 20h à 06h seulement pour des cas particuliers listés sur la nouvelle attestation) ;
- **couvre-feu de 20h à 6h** à l'exception du réveillon du 24 décembre ;
- **couvre-feu maintenu pour le réveillon du 31 décembre** ;
- **déplacement entre régions autorisés** ;
- prolongation de trois semaines de la **fermeture des lieux accueillants du public** (cinéma, théâtre, musée, etc. avec possible réouverture au 7 janvier 2021) ;
- **sport pour les mineurs autorisés en salle** ;
- **interdiction des rassemblements sur la voie publique**.



Nouvelle étape le 20 JANVIER conditionnée aux données sanitaires qui devront évoluer à la baisse.

- **20 JANVIER • FIN DU CONFINEMENT 2/2** Si objectifs sanitaires ATTEINTS : moins de 5000 contaminations/jour

- le couvre-feu pourra être décalé plus tard dans la soirée
- ouverture des restaurants et salles de sport
- reprise des cours en effectif complet dans les lycées, réouverture des universités quinze jours après
- réouverture possible des stations de ski



Site officiel Mairie :
www.vic-le-comte.fr

Facebook Vivre à Vic' :
www.facebook.com/mairieviclecomte

Point de situation Gouvernement :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Ministère des solidarités et de la santé :
<http://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus>

Générateur d'attestation de déplacement dérogatoire :
<http://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

LES GESTES BARRIÈRES PLUS QUE JAMAIS INDISPENSABLES !

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- Éviter de se toucher le visage
- Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

A VIC-LE-COMTE, LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE :

- Sur les marchés et dans les commerces ;
- Aux abords des écoles, aux heures d'entrées et sorties des classes ;
- A proximité des moyens de transport collectif (gare SNCF, arrêt de navette...).

Nous vous incitons à porter le masque pour tout déplacement sur l'espace public. En complément du lavage régulier des mains, c'est un geste simple permettant de limiter la propagation du virus.

LES RÈGLES POUR LES DÉPLACEMENTS



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE EN VIGUEUR DE 20H À 6H

Fin des attestations en journées

Attestation obligatoire de 20h à 6h pour le couvre-feu et pour des exceptions limitées et justifiées :

- motifs professionnels ;
- motifs familiaux impérieux ;
- missions d'intérêt général ;
- raisons médicales ;
- personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- besoins des animaux de compagnie.

Déplacement inter-régions possibles en journée

Couvre-feu effectif la nuit du 31 décembre

Générez et imprimez votre attestation via ce lien :

<https://media.interieur.gouv.fr/attestation-couvre-feu-covid-19/>

#COVID-19

Sanctions encourues pour violation du couvre-feu

Première sanction

Amende forfaitaire de
135 €
majoration à 375 €

En cas de récidive dans les quinze jours

Amende forfaitaire de
200 €
majoration à 450 €

Après 3 infractions en 30 jours

Délit puni d'une amende de
3 750 €
et possible de
6 mois d'emprisonnement

LE CADRE JURIDIQUE : ZOOM SUR QUELQUES MESURES...

EDUCATION

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.

La prise en charge périscolaire (garderie, centres aérés) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.

Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation. Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous. Les restaurants universitaires ne pourront que faire de la vente à emporter.

PERSONNE ÂGÉES

Afin de lutter contre la solitude des ainés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

TRAVAIL

Le télétravail est obligatoire partout où il est possible.

Contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.

Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.

COMMERCES

A compter du samedi 28 novembre, la réouverture des commerces dits « non-essentiels » est effective et ce jusqu'à 21h au plus tard. Les commerçants doivent respecter les consignes sanitaires strictes afin d'accueillir le public en toute sécurité (jauge de 8m² / client).



ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Les établissements recevant du public restent fermés. Contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier les services publics, notamment de guichet, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse. Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles.

LIEUX DE CULTE

Les lieux de culte restent ouverts avec une jauge inchangée de 30 personnes pour les funérailles et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

Les cimetières ne fermeront pas pendant le confinement.

DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX

Si les frontières avec l'Union Européenne restent ouvertes, sauf exception les frontières extérieures sont fermées. Les Français de l'étrangers restent bien sûr libres de regagner le territoire national.

Un test négatif de moins de 72h est obligatoire pour entrer sur le territoire.

Par ailleurs dans les ports et les aéroports des tests rapides seront déployés pour toutes les arrivées.

POUR LA COMMUNE DE VIC-LE-COMTE, QUELQUES INFORMATIONS SPECIFIQUES

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux continuent de fonctionner, avec des mesures de protection très renforcées afin de garantir la sécurité des agents et la continuité des services.

L'accueil physique en Mairie est ouvert aux horaires habituels :

- Du lundi au jeudi : 8h15-12h15 & 13h30-17h30
- Le vendredi : 8h15-12h15 & 13h30-16h30



POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, ADOPTEZ DES POULES !

L'opération poule revient en partenariat avec Amandine De Aguirrebeitia (éleveuse de poules pondeuses) et le SICTOM d'Issoire-Brioude.

Les poules, friandes de restes de nourriture, sont à adopter à un tarif intéressant :

1 poule adoptée (2€) = 1 poule offerte par la commune
(dans la limite de 10 poules par foyer)



Inscription en Mairie du 16.12.2020 au 03.01.2021.
Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Elles seront à retirer directement à la ferme
(route de la Condamine – Lachaux 63270 Vic le Comte)

le jeudi 14 et le vendredi 15 janvier de 15h à 18h et le samedi 16 janvier de 10h à 12h.



DANS NOS ÉCOLES

Les établissements scolaires continuent de fonctionner sur la base du même protocole sanitaire renforcé en place ces dernières semaines. Les modalités d'entrées/sorties restent inchangées, en accord avec les directrices.

PORT DU MASQUE

Le port du masque reste obligatoire pour les adultes à l'intérieur et aux abords des écoles ainsi que pour les enfants de 6 à 11 ans.



LES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les temps périscolaires sont assurés (garde-robe et cantine), en appliquant les préconisations du protocole sanitaire. Toutefois, ils représentent un risque de transmission du virus car il peut y avoir des contacts en dehors des « groupes classes ». Nous appelons donc les familles à rechercher des solutions alternatives... et à ne solliciter les services périscolaires que lorsque c'est indispensable.

Compte tenu de la propagation du virus, d'importantes mesures de précaution sont prises au sein des services. Toutefois, en cas de test positif au COVID, l'ARS et la CPAM peuvent confiner des agents et même des équipes entières. Cela conduirait la commune à suspendre l'activité des services concernés. Soyez vigilants aux informations qui sont diffusées régulièrement.

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES & ACTIVITÉS ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

- Toutes les **salles municipales** recevant du public restent fermées. Seuls les responsables et les professionnels seront autorisés à accéder aux équipements, à titre strictement individuel et sans aucun accès du public.
- Les **activités sportives encadrées, scolaires et extra-scolaires, pour les enfants mineurs** sont autorisées en plein air comme en intérieur. Les infrastructures telles que les vestiaires restent tout de même fermées.
- Le **cimetière** reste ouvert.
- Les **parcs et jardins** restent ouverts.
- Les **manifestations** regroupant du public sont annulées.
- La **salle d'Art « le Trampoline »** reste fermée. Nous espérons une ouverture de l'exposition « Parallèle » au 7 janvier prochain.

MARCHÉS

Les marchés hebdomadaires les jeudis à Vic' et les dimanches à Longues accueillent à nouveau tous les exposants même hors métiers de bouche. Toute personne de plus de 11 ans doit obligatoirement porter un masque. Le nombre de personne pouvant accéder au marché ne doit pas excéder celui permettant à chacune une surface de 4m².

POUR LES AÎNÉS

Le portage de repas à domicile se poursuit dans le plus strict respect des consignes sanitaires. Pour la sécurité de tous les plateaux repas sont déposés sur les pas-de-porte. Si vous disposez d'une glacière, merci de la prévoir pour la livraison.

Du fait du contexte sanitaire et pour préserver la santé de tous, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité annulent le repas de fin d'année des aînés.

Pour maintenir et renforcer les liens de solidarité, un colis gourmand, confectionné par les commerçants locaux, est proposé à la place.



Les colis sont à retirer :

- **jeudi 17 décembre, de 10h à 12h**
À l'Espace Louis Paulet, place de l'Olme à Vic le Comte

- **vendredi 18 décembre, de 14h à 16h**
À la Maison du Temps Libre, lotissement du Vignolat à Longues

Pour les personnes ne pouvant se libérer, une distribution exceptionnelle sera organisée **mercredi 30 décembre à l'Espace Louis Paulet de 10h à 12h.**

Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer, possibilité de remise du colis à domicile. Merci de contacter le Centre Communal d'Action Social au **04 73 69 02 12.**

POUR MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil du public, dans le respect des gestes barrières, est uniquement assuré au siège administratif (ZA Le Pra de Serre 63960 Veyre-Monton) aux horaires d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30) et joignable par téléphone au 04 73 39 62 00 (aux horaires d'ouverture) ou par mail : contact@mond-arverne.fr

GUICHET UNIQUE

- L'accueil des usagers est maintenu, dans le strict respect des gestes barrières, à Vic-le-Comte et Saint-Saturnin, du lundi au jeudi et uniquement sur rendez-vous.
- Les permanences téléphoniques sont maintenues selon les conditions habituelles.

ALSH

Les ALSH restent ouverts à compter du mercredi 4 novembre, selon des protocoles sanitaires ne permettant pas le brassage des groupes d'enfants. Le port du masque, fourni par les familles, est obligatoire pour les enfants de + de 6 ans.

MULTI-ACCUEILS

L'accueil est maintenu, selon des protocoles sanitaires stricts ne permettant pas le brassage des groupes d'enfants.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

- Les temps d'éveil ont repris depuis le lundi 16 novembre, avec un nombre restreint de participants. Le planning de l'antenne de Vic-le-Comte est disponible sur notre site : <https://www.mond-arverne.fr/vivre-et-grandir/relais-assistants-maternels/>
- Les entretiens sont maintenus, sur rendez-vous et dans le strict respect des gestes barrières :
 - antenne de Saint-Amant-Tallende : ram.stamant@mond-arverne.fr / 04 73 39 34 75
 - antenne de Vic-le-Comte : ram.vic@mond-arverne.fr / 04 73 77 95 50
 - antenne des Martres-de-Veyre : ram.gergovie@mond-arverne.fr / 04 73 39 86 95

ANTENNE "PÔLE ADOLESCENTS"

- L'ouverture est uniquement maintenue le mercredi, sur inscription obligatoire (par mail ou SMS), pour les antennes suivantes :
 - Saint-Saturnin de 13h30 à 18h30,
 - Orcet de 14h à 18h,
 - La Roche-Blanche de 16h30 à 18h30,
 - Les Martres-de-Veyre de 13h30 à 17h30,
 - Saint-Maurice-ès-Allier de 14h à 16h
 - Vic-le-Comte de 13h30 à 18h30.
- Des activités en visioconférence sont proposées chaque semaine. Retrouvez le programme sur la page Facebook de chaque antenne :
 - Cap'Ados Mond'Arverne Communauté
 - Club'Ados Mond'Arverne Communauté
 - Escal'Ados Mond'Arverne Communauté
 - Pass'Ados Mond'Arverne Communauté

AIDE À LA PERSONNE

Le service continue d'être assuré et l'accueil du public, dans le strict respect des gestes barrières, est possible au 27 boulevard du Jeu de Paume, à Vic-le-Comte aux horaires habituels : 8h30-12h30 / 14h-17h du lundi au vendredi.

Le service d'aide à domicile est également joignable par téléphone au 04 73 69 24 28 ou par mail : servicealapersonne@mond-arverne.fr

GESTION & TRAITEMENTS DES DÉCHETS

Consultez les conditions de ramassage des déchets, ainsi que les conditions d'ouverture des déchetteries, sur les sites des différents syndicats intervenant sur le territoire communautaire :

- Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA)
- SICTOM des Couzes
- SICTOM Issoire – Brioude
- VALTOM

PISCINE VAL D'ALLIER COMTÉ

En application des consignes du gouvernement, à compter du mardi 15 décembre 2020, les établissements recevant du public restent fermés au public. Cela concerne la piscine Val d'Allier Comté, jusqu'au jeudi 7 janvier 2021. Jusqu'à cette date, toutes les activités destinées aux personnes majeures sont annulées. Cette annulation concerne également les activités du jardin aquatique (Petits Ploufs et Bambin'Eau), en raison de la présence de personnes majeures en accompagnement des enfants.

L'accueil est maintenu uniquement dans les situations suivantes :

- Accueil des activités scolaires, et de formation professionnelle.
- Accueil des activités des clubs sportifs, uniquement à destination des mineurs
- Accueil de l'activité école de natation mise en place par Mond'Arverne Communauté
- Accueil des sportifs professionnels et de haut niveau

Pour l'école de natation :

Du 15 au 18 décembre, les enfants reprendront leur activité aux horaires habituels. Pendant les vacances de fin d'année, des créneaux sont mis en place afin de récupérer les séances non réalisées.

La capacité d'accueil pour chaque créneau est de 2 groupes de 12 enfants.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, vous êtes invités à faire vos choix en activant le lien suivant : https://doodle.com/poll/97hd4hshkqv5u2s2?utm_source=poll&utm_medium=link

RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

- La médiathèque de Vic le Comte a ses horaires habituels : mardi (15h à 18h), mercredi (14h à 18h), vendredi (15h à 18h30) et samedi (9h à 12h).
- Pour connaître les animations maintenues, rendez-vous sur le site du réseau des médiathèques.

Retrouvez toutes les infos sur :

www.mond-arverne.fr/actualites/confinement-fonctionnement-des-services-a-partir-du-30-octobre-2020/

SAISON CULTURELLE "SCÈNES ÉPHÉMÈRES"

Les spectacles programmés jusqu'à la fin de l'année 2020 sont annulés. Une réflexion est en cours concernant le report des dates. Les spectateurs ayant réservé leur billet seront directement contactés, une fois les modalités mises en place.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE LA BATAILLE DE GERGOVIE

Le musée de Gergovie reste fermé.



DRIVE DE DÉPISTAGE COVID

Pour se faire dépister à Vic le Comte :

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

- **boulevard André Boste**

du lundi au vendredi de 11h à 18h / 04 73 73 83 26

- **boulevard du Jeu de Paume**

du lundi au vendredi de 14h à 16h / 04 73 73 86 57

Permanences supplémentaires sans rendez-vous
les 21, 22 et 23 décembre de 13h à 18h.

- **centre commercial de Longues**

du lundi au vendredi de 10h à 12h
06 64 44 12 00 / 06 72 27 64 50 / 06 71 10 83 36

À Longues, des tests de dépistage sont également possibles **SUR RENDEZ-VOUS** :

- en cabinet, boulevard du Chambon / 04 73 39 75 01

Des tests Covid antigéniques peuvent être effectués à la Pharmacie de la Comté à Longues.



Création graphique ©Studio Malice 2020 - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **Vic le Comte**

COVID-19 | PROTÉGEONS-NOUS, PROTÉGEONS NOS PROCHES

TOUS DÉPISTÉS AVANT NOËL
À VIC LE COMTE
MARDI 22 de 14h
DÉCEMBRE à 17h



**COUR DE L'ÉCOLE
PRIMAIRE J. PRÉVERT**

Résultats en 30 min

...

- Sur présentation
- > d'une pièce d'identité
- > de sa carte vitale

...

Prévoir son propre stylo

Entrée côté chemin des écoles



TESTS GRATUITS



RÉSULTAT RAPIDE



CARTE VITALE

La Municipalité continue de suivre les nouvelles mesures en fonction des dernières informations transmises par le Gouvernement afin de pouvoir les communiquer chaque jour aux Vicomtoises et Vicomtois

Restez informés sur

www.vic-le-comte.fr ou www.facebook.com/mairieviclecomte/

La Municipalité

